



Conseil scolaire du
NORD-OUEST

GUIDE DES MESURES GARDERIE ET PRÉMATERNELLE 2021-2022



PUBLIÉ - 25 août 2021

Mise à jour - 4 septembre 2021

Le CSNO est heureux de vous accueillir pour l'année 2021-2022 !

Le plan de rentrée du Conseil scolaire du Nord-Ouest (CSNO) vise à assurer la réussite et le bien-être de chaque enfant et à offrir un environnement accueillant et sécuritaire pour tous. Il vise à soutenir notre responsabilité collective face à la santé et la sécurité des enfants, du personnel et des visiteurs tout en s'assurant que l'apprentissage se poursuive dans les conditions les plus sûres et les plus saines possible dans le contexte de la COVID-19.

Le plan pourrait être modifié selon les directives de la part de la médecin hygiéniste en chef et sera ajusté lorsque les renseignements seront disponibles et à la suite de l'évaluation des conditions changeantes liées à la Covid-19 en Alberta.

UN RETOUR À LA NORMALE

En vertu des mesures de santé assouplies par le ministère Childrens' Services dans ses [recommandations pour les prématernelles et les garderies](#), le plan du CSNO permet le retour à la « normale » des activités.

PRATIQUES EXEMPLAIRES D'HYGIÈNE ET DE SANTÉ

En parallèle au retour à la normale, le Conseil scolaire continuera les mesures d'hygiène et de pratiques exemplaires de santé visant à réduire le risque de transmission de la COVID-19 et à assurer la sécurité des enfants.

Les mesures suivantes seront en vigueur pour la rentrée scolaire et jusqu'à ce qu'elles soient révisées.

Contrôle environnemental

- Maintien régulier des systèmes de ventilation.
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.
 - Le service de la conciergerie assurera un nettoyage de jour et les surfaces à contact élevé seront nettoyées plus fréquemment.

Hygiène des mains et étiquette respiratoire

- Tous devront poursuivre les pratiques d'hygiène des mains en entrant dans l'école et au cours de la journée scolaire. (Voir annexe A)
- Tous les membres du personnel et les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire seront sensibilisés en matière d'étiquette respiratoire.

Autoévaluation pour vérifier la présence de symptômes

- Chaque jour avant d'arriver à la garderie/prématernelle, tous les enfants et le personnel devront être évalués pour la présence de symptômes. ([Questionnaire d'évaluation quotidien AHS](#)).
- Le personnel de la garderie/prématernelle devrait demander aux parents si l'enfant se sent bien.
- Tout enfant ou personne ayant des signes/symptômes de maladie ne doit pas se présenter à l'école. *
- Toute personne qui reçoit un test positif ou qui présente des symptômes de base qui ne sont pas liés à une maladie ou à un problème de santé préexistant est [légalement tenue de s'isoler](#) pendant 10 jours.
- Les visiteurs* à l'école auront à remplir et signer le formulaire d'autoévaluation à la rentrée dans l'école pour les visites de plus 15 mins.

En cas de maladie à l'école

- Protocole pour un enfant ou un membre du personnel qui démontre des symptômes à l'école. (Même que 2020-2021- voir annexe B.)
- Si un élève ou un membre du personnel reçoit un test positif de la COVID, il doit suivre les [consignes d'isolation](#) en vigueur.
 - Les parents sont encouragés à communiquer dès que possible avec la garderie/prématernelle pour les informer d'un test positif ou des symptômes de leur enfant.
 - Si un enfant reçoit un test positif, tous les articles, tels que la literie, les jouets, etc., utilisés par l'enfant dans les 48 heures précédant l'apparition de ses symptômes et pendant son isolement doivent être nettoyés et désinfectés dès que l'enfant a été récupéré.
 - Si le centre est avisé d'un cas positif pendant la journée, le programme devra être annulé pour la journée pour effectuer le nettoyage.
- Une preuve de test négatif COVID n'est pas nécessaire pour que l'enfant revienne au service.
- L'administration ne sera plus avisée par AHS s'il y a un cas positif à l'école.
- Les élèves et le personnel en contact avec une personne qui a testé positif pour la COVID n'ont plus à s'isoler et ne seront plus informés par AHS d'un tel contact.
- Comme c'est la pratique pour les autres virus (H1N1, influenza), l'école avisera le système de santé lorsque plus de 10% des élèves sont absents pour des symptômes semblables.

Distanciation et cohortes

- La distanciation physique n'est plus requise, mais chaque école appliquera, selon sa circonstance, les principes de la distanciation physique dans certaines situations et lorsque possible. Par exemple, coordonner la circulation à l'arrivée et au départ des enfants, etc.
- La garderie/prématernelle fait partie de la cohorte du primaire. Les rassemblements entre les élèves du primaire et les élèves du secondaire seront évités dans la mesure du possible.
- Les directions d'école pourront établir des cohortes de temps à autre s'ils le jugent nécessaire et pratique pour améliorer la sécurité des élèves et du personnel.

Port du masque*

- Le port du masque est **obligatoire** pour tous dans les autobus scolaires.
- Le port du masque est **facultatif** pour les enfants dans la garderie / classe de prématernelle et dans les espaces communs de l'école.
- Le port du masque est **obligatoire** pour le personnel dans les espaces communs et dans la garderie/classe lorsqu'une distance de 2 M *d'un visiteur* ne peut être respectée.
- Les visiteurs doivent porter un masque en tout temps.
- Les enfants et le personnel qui développent des symptômes de maladie respiratoire à la garderie/prématernelle et toute personne qui s'occupe de ceux qui ont développé des symptômes de maladie respiratoire à l'école devront porter un masque.

*Le Conseil peut apporter des changements à cette mesure si les conditions locales changent ou si une mesure obligatoire est imposée aux écoles par la province ou la communauté.

**Bonne année
scolaire 2021-2022**

**À NOS ÉLÈVES ET MEMBRES
DU PERSONNEL!**



ANNEXE A

Hygiène des mains

Se laver souvent les mains avec de l'eau tiède et du savon pendant au moins 20 secondes ou avec une solution hydroalcoolique (à au moins 60 %) limite les risques de transmission. Le lavage des mains à l'eau courante et au savon est essentiel. À défaut, l'utilisation d'un désinfectant pour les mains est recommandée.

Toute personne **devrait se laver les mains ou utiliser un désinfectant pour les mains** :

- À l'arrivée à l'école et avant leur retour à la maison ;
- Avant et après toute transition dans le cadre de l'école (par exemple, dans une autre classe, transitions intérieur-extérieur) ;
- Avant de manger et de boire ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Après avoir joué à l'extérieur ;
- Après avoir éternué ou toussé dans les mains ;
- Lorsque les mains sont visiblement sales.

Il y aura un désinfectant pour les mains contenant au moins 60 pour cent d'alcool (ou d'un désinfectant pour les mains sans alcool) aux entrées et sorties, à l'entrée des salles de classe, près d'équipement touché fréquemment, comme les fours à microonde, les distributeurs et à d'autres endroits très fréquentés.

- Les bouteilles de désinfectant pour les mains seront hors de portée des enfants.
 - Le personnel doit superviser l'utilisation d'un désinfectant à l'alcool lorsqu'il est utilisé par de jeunes enfants.
- Les écoles auront des affiches encourageant une bonne hygiène des mains et hygiène respiratoire et comment se laver les mains dans chaque salle de toilettes et autres espaces au besoin.
 - Les écoles mettront en place des stratégies de supervision pour s'assurer que tout le monde se désinfecte les mains à tous les points d'entrée et de sortie de la classe et de l'école.
 - Adoptez une bonne hygiène des mains lorsque vous manipulez des tests et des devoirs en papier.

ANNEXE B

Enfants qui présentent des symptômes à la garderie/prématernelle

- Si un enfant présente des symptômes de COVID-19 (par exemple, fièvre, nouvelle toux ou aggravation de la toux, difficulté à respirer, écoulement nasal ou mal de gorge), il doit mettre un masque non médical, si possible, et être isolé dans la mesure du possible et le parent/tuteur doit être averti immédiatement pour aller chercher l'enfant.
 - Si les parents ne peuvent pas venir chercher leur enfant, ils doivent avoir un plan afin qu'une autre personne puisse venir chercher l'enfant en moins d'une heure.
 - Si aucun local séparé n'est disponible pour l'élève en attendant d'être récupéré par un parent ou un tuteur, l'enfant doit être tenu à au moins 2 mètres de tous les autres membres du personnel et doit porter un masque facial.
 - Si un enfant est renvoyé chez lui parce qu'il présente des signes de COVID-19, le parent ou le tuteur doit appeler le 811 et suivre les conseils fournis par les services de santé de l'Alberta.
 - Si l'enfant a besoin de soins ou contacts étroits, le personnel peut continuer à prendre soin de l'enfant ou de l'élève jusqu'à ce que le parent vienne le chercher. L'enfant et le personnel doivent porter un masque et les interactions étroites avec l'élève qui peuvent entraîner un contact avec les sécrétions respiratoires de l'enfant doivent être évitées. Si un contact très étroit est nécessaire et qu'il s'agit d'un jeune enfant, le membre du personnel devrait également utiliser un écran facial ou une protection oculaire.
 - Le personnel et les enfants doivent se laver les mains avant de mettre un masque et avant et après avoir retiré le masque, et avant et après avoir touché tout objet utilisé par l'enfant.
 - L'espace d'isolement pour les malades doit être nettoyé et désinfecté après le départ de l'élève, et tout article qui ne peut être désinfecté (par exemple, les livres en papier ou le carton) doit être placé dans un sac en plastique et conservé pendant au moins 10 jours.
 - L'enfant ne peut pas revenir à l'école jusqu'à ce qu'il ou elle se conforme aux exigences sanitaires actuelles de santé publique de l'Alberta.

La garderie/prématernelle doit tenir un registre des conditions préexistantes connues d'un enfant. Si un enfant développe des symptômes, dans le cadre ou en dehors du programme, qui pourraient être causés par la COVID-19 ou par une condition préexistante connue (p. ex. allergies), l'enfant doit être testé pour la COVID-19 au moins une fois pour confirmer qu'elle n'est pas la source de ses symptômes avant d'entrer ou de retourner à la garderie/prématernelle.